



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

13 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 01 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 07 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 26**
Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.
- ✓ **Excusés : 12**
Mesdames, Messieurs Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Gabriel WALKOWIAK, Bernard PETRY, Luc BALASSE, Emmanuel THIRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 8**
Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT.
- ✓ **Absents : 9**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Hubert BUR, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

09. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE (SDIS 57)

Le Comité Syndical,

EXPOSE qu'il souhaite affirmer son engagement aux côtés du SDIS de la Moselle et s'associer harmonieusement dans un but d'intérêt général, au service de la population.

Le Sydème compte parmi ses effectifs des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), amenés à réaliser des formations obligatoires pour maintenir le statut de SPV et continuer d'exercer cette mission.

La convention conclue avec le SDIS de la Moselle associe d'une part, volontariat et activité professionnelle sur le territoire du Sydeme et d'autre part, valorise la contribution du Sydeme à l'effort de sécurité civile aux côtés du SDIS de la Moselle.

Elle offre, par ailleurs, la possibilité de concilier, dans le respect de la réglementation en vigueur, la disponibilité des agents volontaires ainsi que l'activité et les nécessités des différents services concernés, en organisant très précisément les conditions d'absence du personnel du Sydeme pour stages de formation.

CONSIDERANT que ce partenariat permet de valoriser l'expérience de ces agents dont les compétences peuvent s'avérer précieuses sur leurs lieux de travail, tant en termes de secours aux personnes, de conseil dans l'identification du risque incendie, que des formations.

La convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir ENTENDU le rapport de Monsieur Roland ROTH, Président ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions.

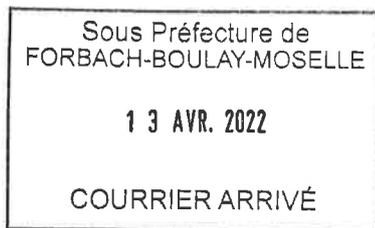
Décident

- D'approuver la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président du Sydeme à signer ladite convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 07 mars 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 13 AVR. 2022

